

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **9/10 (1887)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'expression (3) dont nous avons recherché le minimum qui correspond à la valeur f de l'expression (4) représente une hyperbole, voir fig. (2).

Les deux asymptotes de cette courbe passent par l'origine O , l'une d'elle est l'axe des x , l'autre est une droite

$$x = \frac{1}{f} \cdot \frac{4}{3} \cdot f$$

Il ressort de l'examen de la fig. 2 que lorsque le rapport $\frac{f}{l}$ est inférieur à 0,5, c'est à dire lorsque la flèche de la parabole est inférieure au quart de la portée, le poids à mesure que de l'arc croît très-rapidement à mesure que le rapport diminue. Si au contraire le rapport $\frac{f}{l}$ est supérieur à 0,5 les poids varient très-lentement avec le rapport *).

Maurice Kachlin.

Concurrenzen.

Evangelische Kirche in Ragaz. Es ist eingetreten, was wir erwartet haben: Die Bertheiligung an dieser Concurrenz ist bis jetzt keine beträchtliche gewesen. Wir schliessen dies aus einer soeben an uns gelangten Mittheilung der evangelischen Kirchenvorsteherschaft in Ragaz, laut welcher dieselbe „auf Anrathen zweier Preisrichter sowie um den concurrenzen Herren Architecten mehr Lust zu geben sich an der Concurrenz zu theiligen“ folgende Abänderungen beschlossen hat:

Concurrenzbedingungen: Verlängerung des Termins vom 30. April auf den 31. Mai a. c. Erhöhung der Prämiensumme von 1000 auf 1500 Fr. Abänderung des Art. 7 der nun lautet: „Die preisgekrönten Entwürfe werden Eigenthum der Kirchgemeinde und können von derselben nach Gutfinden für die Ausführung benutzt werden; es liegt im Willen der Behörde dem Architecten des erstprämiirten Planes (soll wol heissen: Entwurfes) auch die Ausführung zu übertragen.“

Bauprogramm: Abänderung der Art. 5 und 15. Nach derselben darf die Bausumme, einschliesslich der Ausarbeitung von Werkplänen 70000 Fr. in keinem Falle überschreiten, ferner wird ein detaillirter Kostenvoranschlag bloss als wünschenswerth und nicht mehr als unbedingt nothwendig bezeichnet.

Schliesslich wird noch mitgetheilt, dass das Preisgericht aus vier Architecten und dem Präsidenten der Behörde: Herrn Architect Fridolin Simon bestehen werde und dass die Namen der Herren Preisrichter zur Veröffentlichung gelangen, sobald dieselben die Annahme der auf sie gefallenen Wahl erklärt haben.

Es freut uns, hier feststellen zu können, dass von Seite der evangelischen Kirchenvorsteherschaft die löbliche Absicht vorhanden ist die in unserer No. 7 gerügten Hauptübelstände zu entfernen. Nach unserer Ansicht wäre es jedoch noch besser gewesen, wenn, gemeinsam mit den zu wählenden vier Preisrichtern, ein neues, rationelles mit den Grundsätzen des Schweiz. Ingenieur- und Architecten-Vereins in allen Theilen übereinstimmendes Programm ausgearbeitet und veröffentlicht worden wäre. Dann, dessen sind wir überzeugt, wäre diese an und für sich interessante kleine Concurrenz reichlich beschieden worden. Da der Termin hinausgeschoben wurde, so wäre hiezu noch Zeit genug vorhanden gewesen.

Exposition fédérale d'agriculture. Le comité de l'exposition fédérale d'agriculture a mis au concours entre les architectes neuchâtelois les plans d'aménagement et ceux des diverses constructions à ériger.

Le jury composé de 5 membres, dont 3 architectes, a décerné: le 1^{er} prix à MM. Alfred Rychner et Paul Bouvier; le 2^d prix à Mr. J. Ed. Colin; deux 3^{me} prix (ex-aequo) à MM. A. Jeanrenaud et R. Convert. Tous architectes domiciliés à Neuchâtel sauf le dernier habitant Vevey.

Le rapport du Jury et la presse neuchâteloise s'expriment avec beaucoup d'éloges sur les plans présentés, notamment sur la valeur artistique et la belle conception du 1^{er} prix. Les auteurs ont su s'inspirer d'une manière particulièrement heureuse des bonnes traditions de l'architecture pittoresque de notre pays. Si l'on ne coupe pas trop les vivres aux architectes, l'exposition promet de former une œuvre originale, de bon goût, de nature à satisfaire en même temps agriculteurs et artistes.

*) Dans la recherche qui précède nous n'avons introduit que l'élément principal, le poids de l'arc, et nous avons négligé l'influence de la température qui croît lorsque la flèche diminue. Nous avons négligé aussi le poids des montants portant les charges, ce poids, qui est à ajouter à celui de l'arc, croît avec la flèche. Il est difficile d'introduire ces deux éléments dans la formule; leur influence n'est du reste importante que lorsque la flèche s'écarte beaucoup de celle qui correspond au minimum et elle a pour effet, en déplaçant très-peu le point minimum, de faire monter plus rapidement la courbe des deux côtés de ce point.

Redaction: A. WALDNER

32 Brandschenkestrasse (Selnau) Zürich.

Vereinsnachrichten.

Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 12 février 1887.

Présidence Mr. L. Gonin. 43 membres et 8 invités sont présents. Mr. J. Meyer, ingénieur chef de la S. O. S., fait une communication sur les nouvelles études de la traversée du Simplon. Il rappelle que cette question n'est pas nouvelle pour la société qu'il l'en a entretenu en mars 1876 en comparant le Simplon avec le Gothard dont les études définitives venaient d'être connues par la publication du travail de Mr. Helweg. Mr. Lommel a entretenu la société en 1878 des nouvelles études faites à cette époque sous sa direction et enfin Mr. Meyer en 1882 des études faites en 1881/82 et qui comportaient un tunnel de 20 kilomètres. Il n'a pu être donné suite à ce projet parcequ'on n'avait pu s'assurer le concours financier de la France, et on s'est mis à rechercher une solution qui, tout en conservant un système d'exploitation normale, et avec des rampes sur les lignes d'accès ne dépassant pas celles du Gothard, exigerait un capital moindre et que l'on pourrait assurer avec les ressources du pays.

On examina d'abord un projet proposé en 1857 par MM. Clo et Venetz, ingénieurs, avec un tunnel à l'altitude de 1068 m, pour la tête nord, à la jonction de la vallée de la Saltine et de la Ganther, il aurait eu une longueur d'environ 13 kilomètres, mais les lignes d'accès étaient longues et coûteuses et l'on arrivera à la conclusion que, si l'on affectait au tunnel lui même, une partie des sommes qu'absorberaient les lignes d'accès, on pourrait abaisser celui-ci de 200 à 300 m tout en l'allongeant, sans dépenser une somme plus forte. On arriva ainsi à différentes variantes avec tunnels d'altitudes variant entre 770 à 850 m et de 15 à 17 km de longueur, et l'on s'arrêta à considérer comme la meilleure solution, une variante avec tunnel de 16 km environs à l'altitude de 820 m c'est ce que les experts ont également recommandé.

On en était là lorsque, basé sur la même idée de diminuer le capital à affecter à ce passage, le fameux projet de la Société des Anciens Etablissements Cail plus connu sous le nom de projet du colonel de Bange fit son apparition. Il fut mal accueilli de l'opinion publique, et les gouvernements des cantons intéressés s'en emurent et se réunirent en conférence et décidèrent de faire examiner, par une commission d'experts compétents, quelle était la meilleure solution à adopter.

Mr. Meyer rend ensuite compte du rapport des experts en relevant surtout l'étude remarquable qui a été faite de la question de la ventilation et des moyens de combattre la grande chaleur que l'on pourra rencontrer à l'intérieur et d'en atténuer les effets nuisibles, ce dernier travail est dû surtout à l'un des experts, notre collègue, Mr. le colonel Dumur. Comme notre journal a déjà rendu compte de ce rapport des experts nous nous dispenserons de l'analyser en rappelant seulement qu'il concluait à rejeter les systèmes exceptionnels tels que ceux de MM. Fell, Agudio et des Anciens Etablissements Cail, comme ne donnant pas une solution satisfaisante et ne pouvant pas suffire aux besoins du trafic. Ils recommandaient le projet avec un tunnel de base à l'altitude de 820 m et d'une longueur de 16 070 m. Ils reconnaissaient que, même exécuté à une seule voie, il pouvait satisfaire complètement aux besoins du trafic.

Mr. Meyer releva ensuite la grande importance du percement du Simplon pour notre pays, frappé d'isolement et d'allongissement depuis l'ouverture du Gothard, ce qui ira toujours en empirant si on ne fait rien. Il établit que les localités sur le parcours seront vivifiées par le passage de ce trafic de transit important qui laisse toujours quelque chose sur son passage, comme on l'a remarqué au Gothard pour Lucerne, Lugano et d'autres localités. Il est persuadé que tous les assistants en sont convaincus et il les adjure de faire tous leurs efforts pour convaincre ceux de leurs amis et connaissances qui ne le sont pas afin, que l'on puisse, lors de la votation populaire, constater une imposante majorité.

Cette communication est accueillie par de nombreux applaudissements.

Elle est suivie d'une discussion. Mr. de Sinner, auteur de beaux travaux sur la ventilation des grands tunnels, croit qu'une ventilation surabondante suffira pour vaincre les effets des hautes températures. Mr. de Blonay apprécie surtout le moyen proposé de combattre la chaleur par des projections d'eau à haute pression et pulvérisée, il estime que l'on ne devra pas craindre par là une trop grande saturation humide de l'atmosphère puisque la température étant abaissée de beaucoup l'air absorbera moins d'humidité.